

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, À LA NATIONALITÉ, À
L'IMMIGRATION ET À L'ASILE - (N° 1322)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par

M. Taché, M. Lucas, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Bayou,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-
Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Sas,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

I. – La section 2 du chapitre VI du titre III du Livre IV du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est abrogée.

II – La perte de recettes pour l'État est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le versement par les employeurs de la taxe OFII lors de l'embauche.